

SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 11 Décembre 2017

Président des compétitions : M. BEGON Y.

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON

Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Etablie lors de la réunion téléphonique en date du 09 Décembre 2017, voici la programmation des rencontres non jouées durant le week-end des 09 & 10 Décembre pour raison de qualification de certains clubs en Coupe Gambardella-Crédit Agricole ou de match remis pour intempéries :

POUR LE 23 DÉCEMBRE 2017

- **U18 Division d'Honneur**

22146.1 : FC2A Cantal Auvergne – F.C. Riom (remis du 09/12/2017)

22148.1 : Ac Sp Moulins Foot – Clermont Foot 63 (remis du 10/12/2017)

22149.1 : F.C. Cournon – U.S. Saint Flour US (remis du 10/12/2017)

POUR LE 18 FÉVRIER 2018

- **U19 Promotion Ligue**

Poule A :

20811.1 : Firminy Intersport – Vaulx en Velin FC (remis du 10/12/2017)

20812.1 : Roannais Foot 42 – Villefranche FC (remis du 09/12/2017)

20814.1 : L'Etrat La Tour – Cruas SC (remis du 10/12/2017)

20816.1 : Aubenas Sud Ardèche – Bourgoin Jallieu (remis du 09/12/2017)

Poule B :

20878.1 : Essor Bresse Saone – M.D.A. Chasselay (remis du 10/12/2017)

20879.1 : Annecy Vieux US – Cluses Scionzier F.C. (remis du 10/12/2017)

20880.1 : Nivolet FC – Grenoble Foot 38 (remis du 10/12/2017)

20881.1 : Annecy FC – AS Vénissieux Minguettes (remis du 10/12/2017)

20882.1 : Echirolles FC – Lyon Duchère AS (remis du 10/12/2017)

POUR LE 25 FÉVRIER 2018

- **U19 Ligue :**

20055.1 : AS Misériex Trévoux – Chambéry Savoie Foot 1 (remis du 10/12/2017)

20056.1 : FC Chaponnay Marennes – DOMTAC FC (remis du 10/12/2017)

20057.1 : O. Valence – St Priest AS (remis du 10/12/2017)

20058.1 : F. Bourg en Bresse Péronnas 01 – FC Lyon Football (remis du 10/12/2017)

20060.1 : Grenoble Foot 38 – Lyon Montchat AS (remis du 10/12/2017)

- **U17 Promotion Ligue :**

Poule B :

20395.1 : Echirolles FC – Montélimar US (remis du 09/12/2017)

Poule C :

20461.1 : Gr Jeunes Epine – Cluses Scionzier FC (remis du 10/12/2017)

20462.1 : Aix FC – Annecy FC 2 (remis du 10/12/2017)

- **U15 Elite :**

20527.1 : AS Vénissieux Minguettes – Thonon Evian Savoie FC (remis du 10/12/2017)

20528.1 : Roannais Foot 42 – Olympique St Genis Laval (remis du 10/12/2017)

- **U15 Ligue :**

20591.1 : Nivolet FC – Grenoble Foot 38 (remis du 10/12/2017)

20593.1 : Lyon Olympique 2 – Vaulx en Velin FC (remis du 10/12/2017)

- **U15 Promotion Ligue :**

Poule B :

20723.1 : Pierrelatte Atom. SP – St Chamond Foot (remis du 10/12/2017)

Poule C :

20792.1 : Chambéry Savoie Foot 2 – Murette US (remis du 10/12/2017)

COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE

La commission félicite les clubs de Clermont Foot 63, A.S. Montchat Lyon, A.S. St Priest, F. Bourg en Bresse Péronnas 01, F.C. Villefranche, U.S. St Flour, Olympique Valence et F.C. Echirolles pour leur qualification aux 64èmes de Finale qui se disputeront durant le week-end des 13 & 14 Janvier 2018 (avec l'entrée en lice des clubs du Championnat National U19).

Le tirage au sort des rencontres sera effectué le Jeudi 14 Décembre 2017.

INFORMATIONS

Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre »

Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle l'obligation faite aux clubs recevants de transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

AMENDES

Feuille de match parvenue hors délai (25 Euros)

22253.1 – R.C. VICHY en U16 Division Honneur (du 16/09/2017)

Forfait (200 Euros)

22189.1 - Ent. GANNAT en U18 Promotion d'Honneur (du 26/11/2017)

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,

M BELISSANT Patrick